

Communiqué de presse
Bruxelles, le 19 décembre 2018

**Des dizaines de milliers de travailleurs ont signé une pétition
pour du travail faisable, des fins de carrière soutenables
et du respect pour les métiers lourds !**

Durant sa législature, le gouvernement Michel I a augmenté l'âge légal de la pension à 67 ans, l'âge d'accès aux emplois de fin de carrière de 55 à 60 ans et réduit l'accès au droit de RCC, plus particulièrement pour les travailleurs avec un métier lourd et une carrière longue (40 ans).

« Toutes ces mesures sont inacceptables, cyniques et inhumaines. De nombreux travailleurs tombent malade parce qu'ils doivent rester plus longtemps actifs et ne sont plus en mesure de supporter la charge de travail », affirme Patrick Vandenberghe, président de la **CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)**.

Pour les travailleurs, le gouvernement est allé beaucoup trop loin ! C'est la raison pour laquelle différents militants ont pris l'initiative de lancer une pétition contre ces mesures.

A ce jour, la pétition a recueilli en très peu de temps des dizaines de milliers de signatures de travailleurs préoccupés et ce nombre ne cesse d'augmenter.

Ce **jeudi 20 décembre 2018 à 12h30**, une délégation de militants remettra une première série de pétitions au **cabinet du Ministre de l'Emploi Kris Peeters** (rue Ducale 61, 1000 Bruxelles).

Lors de la journée d'actions syndicales du vendredi 14 décembre, les préoccupations des travailleurs avaient déjà été rapportées aux fédérations patronales qui reconnaissent le problème et comprennent l'inquiétude des travailleurs.

« Avec le soutien des employeurs et des dizaines de milliers de travailleurs qui ont signé la pétition, nous demanderons au Ministre de maintenir les emplois de fin de carrière à 55 ans et le RCC à 59 ans pour les métiers lourds et les carrières longues et ce, sans disponibilité sur le marché de l'emploi et sans impact sur le montant de la pension légale. Nous continuerons à mobiliser à cette fin », insiste Patrick Vandenberghe.

Pour terminer, il aborde aussi le problème du pouvoir d'achat : *« Afin d'éviter des troubles sociaux à l'avenir, les salaires minimums devront augmenter sensiblement et une augmentation salariale pour tous les travailleurs sera nécessaire. Ce sera l'enjeu de l'accord interprofessionnel ! »*

Pour de plus amples informations :

- Pierre Cuppens, secrétaire général **CSCBIE**, 0477/54.39.38 (FR)
- Patrick Vandenberghe, président **CSCBIE**, 0477/54.39.08 (NL)